



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 18 novembre 2013, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Argentine auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), a l'honneur de lui transmettre les renseignements supplémentaires ci-après concernant l'objet spatial argentin SAC-C, déjà immatriculé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le document ST/SG/SER.E/382.

D'après les informations transmises par la Commission nationale des activités spatiales, il n'a pas été possible, le 15 août 2013 à 6 h 05 UTC, d'entrer en contact avec le satellite SAC-C. Après quatre nouvelles tentatives pour établir un contact, les activités de SAC-C ont été déclarées terminées à compter de la date susmentionnée.

